

Le présent rapport d'évaluation est basé sur le rapport d'exécution préparé par le CODIR et approuvé au Collège communal du 12 juin 2024.

1. PRÉSENTATION DU PST

Rappel chronologique :

- ✓ Le Conseil communal du 25 février 2019 a adopté la « déclaration de politique communale ».
- ✓ Le Conseil communal du 16 décembre 2019 a pris acte du Programme Stratégique Transversal (PST) communal.
- ✓ Le Collège communal du 17 novembre 2021 a approuvé l'évaluation du PST - volet interne.
- ✓ Le Collège communal du 29 décembre 2021 a approuvé l'évaluation du PST - volet politiques publiques.
- ✓ Le CODIR du 23 mai 2024 a préparé le rapport d'exécution du PST.
- ✓ Le Collège communal du 29 mai 2024 a approuvé le rapport d'exécution et le rapport d'évaluation du PST.

Structure du PST :

Le PST est composé de 2 volets :

- « Externe » = il reprend les objectifs de politique publique.
- « Interne » = il concerne le fonctionnement de l'administration communale.

Il reprend :

- Des objectifs stratégiques (O.S.) qui sont formulés de manière à exprimer ce que la Commune/L'Administration doit être à l'avenir.
- Des objectifs opérationnels (O.O.) qui identifient la manière d'atteindre chacun de ces objectifs stratégiques.
- Des actions qui sont des étapes pour atteindre l'objectif opérationnel auxquels ils se rapportent.

Volet externe :

O.S. 1.1 Être une Commune qui gère de manière plus durable et écologique les infrastructures communales existantes.

O.O. 1.1.1 Accroître le niveau de propreté de la Commune.

- Action 1.1.1.1 Optimiser la fréquence de nettoyage des bords de rue à travers la mise en œuvre d'une brigade propreté.
- Action 1.1.1.2 Mettre en œuvre des actions de sensibilisation à la prévention des déchets clandestins avec nos partenaires et l'agent constatateur.

O.O. 1.1.2 Améliorer la gestion des eaux usées.

- Action 1.1.2.1 Promouvoir le système d'épuration individuel subsidié, en sensibilisant et communiquant sur le sujet.

O.O. 1.1.3 Poursuivre la régulation des animaux dits « nuisibles ».

- Action 1.1.3.1 Susciter un débat sur la régulation des animaux « protégés » (corbeaux freux)

O.O. 1.1.4 Gérer de manière différenciée les espaces publics.

- Action 1.1.4.1 Communiquer sur la gestion différenciée à travers des publications dans le bulletin communal

O.O. 1.1.5 Gérer de manière durable les cours d'eau, en collaboration avec le Contrat rivière

- Action 1.1.5.1 Mettre en œuvre les actions prévues dans la convention avec le Contrat rivière.

O.O. 1.1.6 Gérer de manière durable les cimetières

- Action 1.1.6.1 Demander la reconnaissance « cimetière nature », cimetière par cimetière.

O.O. 1.1.7 Améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux

- Action 1.1.7.1 Organiser une action par an de sensibilisation du personnel aux économies d'énergie

O.O. 1.1.8 Mettre en oeuvre les projets repris dans le PIC 2019-2021

- Action 1.1.8.1 Aménagement du quartier de l'Eglise à Boignée
- Action 1.1.8.2 Egouttage chaussées de Namur et de Charleroi à Tongrinne
- Action 1.1.8.3 Réfection de la rue de Wavre à Sombreffe
- Action 1.1.8.4 Réfection des toitures du Centre Communal de Ligny

O.S. 1.2 Être une Commune qui veille à la gestion d'un cadre sécurisé et sécurisant du domaine public.

O.O. 1.2.1 Réduire les conséquences dommageables des inondations à travers la mise en place d'actions.

- Action 1.2.1.1 Etablir des conventions avec les agriculteurs

O.O. 1.2.2 Porter une attention particulière à la criminalité et aux infractions impunies.

- Action 1.2.2.1 Maintenir la CSIL-R conjointe avec Sambreville et Jemeppe-sur-Sambre.

O.O. 1.2.3 Assurer la sécurité et la tranquillité publique

- Action 1.2.3.1 Faire respecter les arrêtés de police et le RGPA, en veillant à renforcer la collaboration entre la police et les services communaux

O.S. 1.3 Être une Commune qui veille à l'éducation et à l'épanouissement de l'ensemble de la population.

O.O. 1.3.1 Assurer un enseignement de qualité dans nos écoles.

- Action 1.3.1.1 Mettre en place des activités permettant d'améliorer l'apprentissage interactif des langues dans chaque implantation communale.
- Action 1.3.1.2 Veiller à la mise en place « d'études non dirigées » accessibles dans les écoles communales
- Action 1.3.1.3 Concrétiser le projet de bibliothèque interne au sein de l'école de Tongrinne

O.O. 1.3.2 Fournir un accueil de qualité aux enfants de 0 à 3 ans.

- Action 1.3.2.1 Mettre en place des incitants favorisant la création de nouvelles places d'accueil sur le territoire communal.

O.O. 1.3.3 Soutenir tous les acteurs qui s'occupent de la petite enfance.

- Action 1.3.3.1 Organiser une séance d'information aux normes de sécurité et aux « bons réflexes » à l'attention des accueillantes, en collaboration avec des partenaires externes

O.O. 1.3.4 (En cours) Concrétiser les projets repris dans le Plan de Cohésion Sociale (PCS).

- Action 1.3.4.1 Mettre en place une permanence logement avec une attention particulière à la précarité
- Action 1.3.4.2 Gérer les logements de transit en dynamisant l'accompagnement des bénéficiaires dans leur recherche de logement
- Action 1.3.4.3 Sensibiliser les plus jeunes et les seniors à faire des choix réfléchis sur leur mode de consommation alimentaire.
- Action 1.3.4.4 Favoriser le retour de commerces de proximité afin de permettre aux personnes d'accéder à des produits alimentaires et sanitaires tout en bénéficiant d'un accueil permettant un dialogue, un soutien, une orientation, un accompagnement.
- Action 1.3.4.5 Organiser et animer les conseils consultatifs (Enfants, aînés, etc.) en veillant à l'aspect pédagogique et démocratique
- Action 1.3.4.6 Soutenir une donnerie gratuite afin de faciliter l'entraide, les liens sociaux et la lutte contre le gaspillage en recyclant les objets
- Action 1.3.4.7 Impulser et soutenir la mise en place d'un système de co-voiturage au bénéfice de la population isolée.

O.O. 1.3.5 Améliorer l'éducation à la santé chez les enfants de 2,5 à 12 ans

- Action 1.3.5.1 Promouvoir des journées "vélo" entre le domicile et l'école

O.O. 1.3.6 Favoriser les comportements sains en matière d'éducation à la santé chez nos élèves via une sensibilisation des parents au choix de collation saine et maintien des repas chaud en favorisant les circuits courts et le green deal.

- Action 1.3.6.1 Développer un partenariat avec les collectivités pour préparer des collations saines
- Action 1.3.6.2 Promouvoir les collations saines tendant vers le "zéro déchet"

O.O. 1.3.7 Permettre aux enfants de s'épanouir dans leur Commune en dehors des heures scolaires

- Action 1.3.7.1 Elaborer un plan d'investissements pluriannuel de lieux dédié à des plaines de jeux.
- Action 1.3.7.2 Développer des activités avec l'EPN le mercredi après-midi dans l'optique de leur permettre de développer leurs compétences en informatique.
- Action 1.3.7.3 Développer des ateliers à l'attention des jeunes au PISQ dans une optique de prévention et d'inclusion sociale.

O.O. 1.3.8 Développer la professionnalisation des plaines de jeux communales

- Action 1.3.8.1 Augmenter la proportion de jeunes formés dans le recrutement du personnel de plaine de manière à pérenniser l'octroi du subside pour l'encadrement de la plaine.
- Action 1.3.8.2 Améliorer la planification de l'organisation à travers l'élaboration d'un « road book » pour faciliter le suivi du travail du personnel de plaine.
- Action 1.3.8.3 Développer la possibilité de s'inscrire et payer en ligne pour les parents.

O.O. 1.3.9 Favoriser les synergies et la cohérence des projets sociaux avec le CPAS

- Action 1.3.9.1 Créer une permanence du CPAS dans les locaux de la Commune.
- Action 1.3.9.2 Organiser une réunion de coordination Commune-CPAS sur ces problématiques de l'aide aux personnes fragilisées.

O.O. 1.3.10 Favoriser les liens sociaux et intergénérationnels

- Action 1.3.10.1 Renforcer la collaboration avec les associations de seniors afin de les impliquer dans la mise en œuvre des projets à l'attention des aînés.
- Action 1.3.10.2 Promouvoir des outils de formations numériques disponibles pour les citoyens dans les Espaces publics numériques communaux et du CPAS

O.O. 1.3.11 Soutenir le maintien à domicile en collaboration avec les structures de soin à domicile.

- Action 1.3.11.1 Mieux faire connaître les associations de soin à domicile à travers des publications dans le bulletin communal.

O.O. 1.3.12 Créer et développer des lieux de rencontre, de service et d'échanges associatifs dans chaque village

- Action 1.3.12.1 Rendre opérationnel la Maison de village de Boignée.
- Action 1.3.12.2 Etudier la possibilité de créer un local accessible aux associations à Tongrinne rue Maréchal-Juin.

O.O. 1.3.13 Soutenir les associations locales dans leur travail de mémoire et leurs activités existantes

- Action 1.3.13.1 Etudier la possibilité de création d'une asbl communale avec Samaravia
- Action 1.3.13.2 Soutenir la relance des activités des « Archives de Boignée » au sein de la Maison de village de Boignée.

O.O. 1.3.14 Encourager l'installation sur les espaces publics d'œuvres d'art en lien avec des thématiques locales

- Action 1.3.14.1 Développer les actions d'un atelier Graphe

O.O. 1.3.15 Développer des partenariats avec les centres culturels voisins qui souhaitent délocaliser leurs activités sur notre territoire

- Action 1.3.15.1 Prendre des contacts avec les Centres culturels voisins pour identifier les possibilités de délocalisation sur le territoire de Sombrefte.

O.O. 1.3.16 Promouvoir et coordonner les initiatives liées à la lecture publique

- Action 1.3.16.1 Développer des espaces de lecture publique
- Action 1.3.16.2 Promouvoir l'utilisation du réseau des boîtes à livres à travers les outils de communication communaux

O.O. 1.3.17 Améliorer la prise en compte des besoins des jeunes des 4 villages de l'entité.

- Action 1.3.17.1 Initier des réunions avec les jeunes dans chaque village afin de mieux cerner leurs attentes.

O.O. 1.3.18 Soutenir les associations qui œuvrent en faveur de la jeunesse

- Action 1.3.18.1 Renforcer la collaboration avec Imagine AMO en vue de poursuivre des projets ponctuels en faveur de la jeunesse (Slam, etc.).
- Action 1.3.18.2 Réfléchir à la mise à disposition de locaux à l'attention des mouvements de jeunesse.

O.S. 1.4 Être une Commune qui aménage le territoire et les infrastructures de manière durable et humaine.

O.O. 1.4.1 Conserver notre autonomie de décision en matière d'aménagement du territoire

- Action 1.4.1.1 Reprise de la réflexion sur l'aménagement du « centre de Sombrefte » avec le soutien d'un opérateur extérieur
- Action 1.4.1.2 Mettre en route un Guide Communal d'Urbanisme (GCU)

O.O. 1.4.2 Offrir des logements spécifiques aux divers publics cibles, tels que les jeunes ménages, les personnes âgées, les personnes en rupture.

- Action 1.4.2.1 Négocier avec la Cité des couteliers afin d'élargir l'offre de logements sociaux pour des publics cibles sur l'entité.

O.O. 1.4.3 Faire la promotion des nouvelles formes de logements telles que les logements Kangourou, intergénérationnel, etc.

- Action 1.4.3.1 Organiser une conférence ou un atelier de réflexion sur les aménagements des logements pour les personnes âgées et en faire la promotion à travers les outils de communication communaux.

O.O. 1.4.4 Accompagner les locataires des sociétés de logements publics afin de renforcer l'esprit de solidarité et de convivialité au sein des quartiers.

- Action 1.4.4.1 Créer des ateliers sur le bien-être de l'habitat et la vie en communauté

O.O. 1.4.5 Encourager la mobilité douce.

- Action 1.4.5.1 Entretien et valoriser les sentiers.

O.O. 1.4.6 Améliorer la sécurité des usagers faibles et la mobilité dans nos villages.

- Action 1.4.6.1 Envisager de confier au service technique provincial une étude sur les aménagements de sécurité à prévoir
- Action 1.4.6.2 Sensibiliser les autorités régionales aux aménagements de sécurité à prévoir aux endroits déclarés dangereux tels que la Chaussée de Nivelles, la traversée de Ligny le carrefour du Docq.

O.O. 1.4.7 Favoriser le développement des commerces de proximité

- Action 1.4.7.1 Encourager la participation des producteurs locaux aux événements organisés par la Commune

O.O. 1.4.8 Lutter contre le gaspillage alimentaire

- Action 1.4.8.1 Intégrer la dimension "zéro déchet" dans l'organisation de la plaine communale
- Action 1.4.8.2 Encourager les actions de remploi, Repair, recyclage et donnerie en analysant la possibilité de mettre à disposition des locaux adéquats pour le développement de leurs activités
- Action 1.4.8.3 Organiser une action de sensibilisation auprès de publics-cibles pour encourager le "zéro déchet" en collaboration avec le CPAS

O.O. 1.4.9 Favoriser les économies d'énergie sur le territoire communal

- Action 1.4.9.1 Poursuivre l'équipement des bâtiments publics en panneaux photovoltaïques.
- Action 1.4.9.2 Rendre l'éclairage public moins énergivore à travers la mise en oeuvre du plan de remplacement de l'éclairage d'ORES

- Action 1.4.9.3 Etudier l'opportunité d'un nouveau Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable (PAED), avec le BEP

O.O. 1.4.10 Renforcer la biodiversité

- Action 1.4.10.1 Rédiger un plan annuel de plantations d'arbres dans les espaces publics
- Action 1.4.10.2 Organiser une conférence sur les possibilités d'encourager la végétalisation des espaces publics
- Action 1.4.10.3 Informer le public sur les possibilités d'encourager la végétalisation des espaces publics

O.O. 1.4.11 Veiller à la gestion durable de l'eau sur le domaine public

- Action 1.4.11.1 Mettre en place un système de récolte d'eau de pluie dans les bâtiments communaux pour les besoins collectifs communaux.

O.S. 1.5 Être une Commune qui donne l'exemple de l'accueil et de la convivialité, en communiquant avec les citoyens, en favorisant leur participation et en soutenant les différents secteurs économiques.

O.O. 1.5.1 Développer des outils de communication avec les citoyens dans une optique de simplification administrative .

- Action 1.5.1.1 Diffuser des informations en continu dans les infrastructures sportives, culturelles et culturelles
- Action 1.5.1.2 Actualiser le guichet en ligne (téléservice) afin de simplifier les démarches administratives des citoyens à travers l'utilisation de formulaires "intelligents" s'adaptant en fonction des informations disponibles .

O.O. 1.5.2 Favoriser la participation citoyenne sur des projets structurants et/ou d'utilité publique.

- Action 1.5.2.1 Développer une nouvelle Opération de Développement Rural et lancer une nouvelle CLDR
- Action 1.5.2.2 Création de nouvelles Commissions communales et/ou Consultatives sur la Transition, la Jeunesse, la Sécurité.

O.O. 1.5.3 Mettre en valeur les villages de l'entité et les outils touristiques et les points d'intérêt de l'entité.

- Action 1.5.3.1 Organiser une journée « Découverte des villages de la Commune » en collaboration avec le PCS et le Syndicat d'Initiative et de Tourisme.
- Action 1.5.3.2 Encourager les jumelages.
- Action 1.5.3.3 Mener une étude sur le développement touristique de la Commune en collaboration avec le BEP.

- Action 1.5.3.4 Organiser une « journée du patrimoine » tous les 2 ans, en fonction de la pertinence du thème par rapport au patrimoine de la Commune

O.O. 1.5.4 Soutenir les différents secteurs économiques locaux

- Action 1.5.4.1 Créer un espace de rencontre entre le monde agricole local et les citoyens à travers l'organisation de conférences
- Action 1.5.4.2 Favoriser la relance d'une association des entreprises du zoning, en collaboration avec le BEP.

O.S. 1.6 Être une Commune qui améliore les infrastructures existantes par l'augmentation du confort des usagers et la diminution de l'empreinte écologique, tout en garantissant une pratique sportive de qualité.

O.O. 1.6.1 Encourager la pratique sportive

- Action 1.6.1.1 Développer les parcours permanents de course à pied et de promenade dans toute l'entité.
- Action 1.6.1.2 Développer des petites infrastructures sportives extérieurs et de fitness outdoor.

O.O. 1.6.2 Soutenir le développement d'activités sportives nouvelles et pour un public cible

- Action 1.6.2.1 Proposer au CCCA l'organisation de découverte de sports adaptés aux aînés avec des partenaires extérieurs
- Action 1.6.2.2 Organiser une journée découverte sportive avec les clubs pendant les journées blanches dans les écoles

Volet interne :

O.S. 2.1 Être une Commune qui coconstruit avec le personnel un climat de confiance réciproque et qui gère les finances sagement et dans la transparence.

O.O. 2.1.1 Poursuivre une saine gestion des finances communales

- Action 2.1.1.1 Optimiser la perception des recettes avec l'implémentation d'outils informatiques et la centralisation des perceptions au sein d'un seul service

O.O. 2.1.2 Optimiser les ressources disponibles en privilégiant les missions régaliennes de la Commune.

- Action 2.1.2.1 Réorganiser spatialement et fonctionnellement les services dans un souci d'efficacité et de rationalisation

- Action 2.1.2.2 Développer des services partagés avec des partenaires extérieurs pour renforcer le service aux habitants
- Action 2.1.2.3 Mettre en place une planification du remplacement et de la mise à niveau de l'informatique et de la téléphonie communale

O.O. 2.1.3 Coconstruire un climat de confiance réciproque

- Action 2.1.3.1 Elaborer des formations de groupe sur des thématiques transversales.
- Action 2.1.3.2 Mettre par écrit les principaux processus de travail dans une optique de responsabilisation et de reconnaissance des agents.

2. EVALUATION DES RÉALISATIONS ET DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DU PST

Contexte général :

La période de 2018-2024 a été caractérisée par une triple crise (pandémie, guerre en Ukraine, crise économique).

Ces situations dramatiques et inédites ont eu un impact sur l'atteinte des objectifs du PST de la Commune de Sombreffe.

Impact de la pandémie de Covid-19

La pandémie de COVID-19 a eu un impact majeur sur tous les aspects de la vie, y compris les politiques publiques.

Les mesures de confinement, les restrictions de déplacement et les autres mesures sanitaires ont entraîné des perturbations importantes dans de nombreux domaines, notamment l'économie, l'éducation et les services sociaux.

La commune de Sombreffe n'a pas été épargnée par la pandémie.

Le programme stratégique transversal communal a été impacté car il a dû être adapté pour tenir compte des nouvelles réalités imposées par la crise.

Un certain nombre d'activités ont dû être annulées ou postposées en raison des conditions sanitaires à respecter, notamment au niveau des services en charge de l'accueil extrascolaire, l'enseignement et l'aide aux personnes.

Malgré ces difficultés, la commune de Sombreffe a tout mis en œuvre pour poursuivre la mise en œuvre du programme stratégique transversal communal.

Dans la plupart des cas, l'impact a consisté à démarrer plus tardivement les actions prévues initialement durant la période de la crise sanitaire.

Impact de la guerre en Ukraine

La guerre en Ukraine a également provoqué une crise humanitaire majeure en Europe.

Des millions de personnes ont fui leur foyer pour échapper aux combats, et de nombreuses familles se sont retrouvées séparées.

La commune de Sombreffe, comme de nombreuses autres communes en Belgique, a été mobilisée pour accueillir et soutenir les réfugiés ukrainiens.

Cette mobilisation a nécessité des ressources importantes et a eu un impact certain sur la mise en œuvre du programme stratégique transversal communal, et nommant sur les actions liées au service Cohésion sociale qui a été en première ligne dans l'organisation de cet accueil.

Les agents du service et notamment la cheffe du projet PCS a ainsi dû reconcentrer ses priorités sur la gestion de l'accueil des réfugiés au détriment des activités récurrentes et à destination de leurs publics cibles.

Impact de la crise énergétique

La crise énergétique qui a frappé de plein fouet la population wallonne s'est caractérisée par une hausse importante des prix de l'énergie, notamment du gaz et de l'électricité.

La commune de Sombreffe n'a pas été épargnée par la crise de l'énergie.

Les coûts de chauffage, de carburant et d'électricité ont augmenté de manière significative, ce qui a mis à rude épreuve le budget de la commune et impacté le travail et les réalisations principalement du service Cadre de Vie, principalement au niveau des travaux.

Indicateurs d'avancement par rapport aux actions identifiées dans le PST :

Des indicateurs d'avancement ont été prévus pour chacune des actions du PST :

- Statut « terminé » = l'action a été faite et ne nécessite plus d'intervention.
- Statut « en cours » = l'action est menée chaque année (pas de date de fin) ou des étapes significatives ont été lancées.
- Statut « problème » = l'action a été initiée mais une difficulté rend difficile la mise en œuvre.
- Statut « bloqué » = le projet ne sait pas avancer tant qu'une difficulté n'est pas levée.
- Statut « non commencé » = le projet n'a pas pu techniquement démarrer.

La dernière mise à jour dans le cadre du rapport d'exécution du CODIR donne l'état d'avancement détaillé, année après année, de chacune des actions du PST.

Voici, en résumé, l'état d'avancement des actions :

O.S. 1.1 Être une Commune qui gère de manière plus durable et écologique les infrastructures communales existantes.

12 actions :

- 10 terminées.
- 2 en cours.

Indicateur d'avancement = 100%.

O.S. 1.2 Être une Commune qui veille à la gestion d'un cadre sécurisé et sécurisant du domaine public.

3 actions :

- 1 terminée
- 2 en cours

Indicateur d'avancement = 100%

O.S. 1.3 Être une Commune qui veille à l'éducation et à l'épanouissement de l'ensemble de la population.

37 actions :

- 27 terminées
- 7 en cours
- 2 problèmes
- 1 bloqué

Indicateur d'avancement = 92%

O.S. 1.4 Être une Commune qui aménage le territoire et les infrastructures de manière durable et humaine.

18 actions :

- 10 terminées
- 6 en cours
- 2 problèmes

Indicateur d'avancement = 89%

O.S. 1.5 Être une Commune qui donne l'exemple de l'accueil et de la convivialité, en communiquant avec les citoyens, en favorisant leur participation et en soutenant les différents secteurs économiques.

10 actions :

- 4 terminées
- 3 en cours
- 1 problème
- 1 bloqué
- 1 non commencé

Indicateur d'avancement = 70%

O.S. 1.6 Être une Commune qui améliore les infrastructures existantes par l'augmentation du confort des usagers et la diminution de l'empreinte écologique, tout en garantissant une pratique sportive de qualité.

4 actions :

- 2 terminées
- 1 en cours
- 1 bloqué

Indicateur d'avancement = 75%

O.S. 2.1 Être une Commune qui coconstruit avec le personnel un climat de confiance réciproque et qui gère les finances sagement et dans la transparence.

6 actions :

- 4 « terminées »
- 2 « en cours ».

Indicateur d'avancement = 100%.

Les actions suivantes ont été opérationnalisées sans difficultés majeures :

Les mesures de nature « organisationnelle » :

- Mise en œuvre d'une « brigade propreté » ;
- Mise en place d'une CSIL-R avec Sambreville et Jemeppe ;
- Lancement et pérennisation d'un service « mobitwin » pour les petits déplacements ;
- Création de l'asbl communale Samaravia ;
- Lancement d'un nouveau PAEDC et recrutement d'un agent communal pour le réaliser ;

- Accroissement du nombre de moniteurs formés pour l'encadrement de la plaine de jeux communale ;
- Elaboration des formations de groupe sur des thématiques transversales ;

- Mise par écrit des principaux processus de travail dans une optique de responsabilisation et de reconnaissance des agents ;

- Mise en place d'une planification du remplacement et de la mise à niveau de l'informatique et de la téléphonie communales ;
- Optimisation de la perception des recettes avec l'implémentation d'outils informatiques et la centralisation des perceptions au sein d'un seul service ;
- Développement de la possibilité d'inscription en ligne à la plaine de jeux communale ;

Mesures « contractualisées » :

- Convention de mise à disposition de locaux en soutien à l'organisation d'une « donnerie » gratuite ;
- Convention avec la donnerie pour l'organisation de repair café à travers la mise à disposition de locaux adéquats pour le développement de leurs activités ;
- Convention avec les « Archives de Boignée » pour relancer des activités au sein de la maison de village de Boignée ;
- Convention avec les « Sentiers Sombreffois » pour le parcours « point-nœud » ;
- Développement d'un partenariat avec le Centre culturel de Genappe (le 38) ;
- Inscription de la Commune dans le projet « Green deal cantine durable » ;
- Labélisation de tous les cimetières de l'entité comme « cimetière nature » ;
- Augmentation de la prime communale pour le soutien à l'accueil de la petite enfance ;
- Intégration de la gratuité totale pour les mouvements de jeunesse dans le règlement communal relatif aux salles et terrains communaux ;
- Développement d'une nouvelle Opération de Développement Rural et lancement d'une nouvelle CLDR ;
- Création d'une nouvelle commission communale sur la transition et étude sur la création d'un Conseil consultatif de la personne handicapée ;

Développement/renforcement de l'offre d'activités :

- Développement de l'offre d'activités de l'EPN le mercredi après-midi ;
- Augmentation de l'offre de stage au PISQ à Ligny ;
- Renforcement de la collaboration avec les associations de seniors ;
- Renforcement de la collaboration avec l'asbl « Espace livres » ;
- Organisation de réunions régulières de coordination Commune-CPAS sur les problématiques de l'aides aux personnes fragilisées ;
- Sollicitation des producteurs locaux lors des marchés publics relatifs aux événements organisés par la Commune ;

Réalisation d'études :

- Réalisation d'étude sur le développement touristique de la Commune en collaboration avec le BEP ;
- Réalisation d'une étude sur les besoins en logements publics à Sombrefe en collaboration avec le BEP ;
- Réalisation d'une étude sur la réorganisation spatiale et fonctionnellement des services dans un souci d'efficience et de rationalisation ;

Adaptation de procédures et sensibilisation :

- Promotion du système d'épuration individuel lors des demandes de permis ;
- Sensibilisation annuelle du personnel aux économies d'énergie ;
- Intégration de la philosophie du « zéro déchet » dans les plaines ;
- Organisation d'une action de sensibilisation (PAPE) auprès de publics cibles pour encourager le « zéro déchet » en collaboration avec le CPAS ;
- Information du public sur les possibilités d'encourager la végétalisation des espaces publics ;
- Promotion régulière des « journées vélos » dans les écoles ;
- Sensibilisation des autorités régionales aux aménagements de sécurité à prévoir aux endroits déclarés dangereux ;
- Promotion des outils de formation numériques disponibles pour les citoyens dans les EPN ;
- Publication dans le bulletin communal pour mieux faire connaître les associations de soin à domicile ;
- Promotion de l'utilisation du réseau des « boîte à livres » à travers les outils de communication communaux ;
- Organisation d'une conférence durant la semaine des aînés sur les aménagements des logements pour personnes âgées et le maintien à domicile ;
- Organisation de découverte de sports adaptés aux aînés avec des partenaires extérieurs ;
- Diffusion d'informations en continu dans les infrastructures sportives, culturelles ;
- Actualisation du guichet en ligne (téléservice) afin de simplifier les démarches administratives des citoyens à travers l'utilisation de formulaire « intelligents » ;
- Organisation d'une conférence à l'attention des agriculteurs ;

Travaux réalisés :

- Aménagement du quartier de l'Eglise à Boignée ;
- Egouttage des chaussées de Namur et de Charleroi à Tongrinne ;
- Réfection de la rue de Wavre ;
- Création d'une bibliothèque interne à l'école de Tongrinne ;
- Remise à niveau des aires de jeux (Ligny-Tongrinne-Sombrefe) ;

- Opérationnalisation de la maison de village de Boignée ;
- Réalisation d'une fresque à Ligny (Maison multi-service) ;
- Entretien et valorisation des sentiers (points-nœuds pédestre) ;
- Aménagement de sécurité des rues de Fleurus, Avenue du 16 juin et chaussée romaine ;
- Mise en œuvre du plan de remplacement de l'éclairage public d'ORES ;
- Développement de parcours permanents de course à pied et de promenade dans toute l'entité ;
- Développement des petites infrastructures sportives extérieures ;

Les actions suivantes ont été réalisées totalement ou partiellement mais avec des difficultés de mise en œuvre :

Impact covid-19 :

- Initier des réunions avec les jeunes dans chaque village afin de mieux cerner leurs attentes ;

Changement de législation ou autre :

- Mise en place d'un service d'étude non dirigée dans les écoles ;
- Initier une réflexion sur les nuisibles (corbeaux freux) ;
- Reprise de la réflexion sur l'aménagement du « centre de Sombreffe » avec le soutien d'un opérateur extérieur ;
- Mettre en route un guide communal d'urbanisme (GCU) ;

Mauvaise formulation de l'objectif (trop précis et/ou a posteriori inadéquat) :

- Sensibilisation à la propreté publique en collaboration avec l'agent constatateur ;
- Réalisation d'un « roadbook » pour l'organisation des plaines ;
- Organiser une « journée du patrimoine » tous les 2 ans, en fonction de la pertinence du thème par rapport au patrimoine de la Commune ;
- Etablir des conventions avec les agriculteurs pour lutter contre les inondations ;

Dépendance à un financement externe (subside, appel à projets, etc.) :

- Etudier la possibilité de créer un local accessible aux associations à Tongrinne, rue Maréchal-juin ;
- Poursuivre l'équipement des bâtiments publics en panneaux photovoltaïques ;
- Rédaction d'un plan annuel de plantation d'arbres dans les espaces publics ;

Dépendance à des partenaires :

- Modification du Règlement général de police administrative (RGPA) harmonisé avec Sambreville ;
- Renforcement de la collaboration avec Imagin'AMO en vue de poursuivre des projets ponctuels en faveur de la jeunesse ;
- Négociation avec la Cité des Couteliers afin d'élargir l'offre de logements sociaux pour des publics cibles sur l'entité ;
- Création d'ateliers sur le bien-être de l'habitat et la vie en communauté en collaboration avec la Cité des Couteliers ;
- Mise en valeur les villages de l'entité et les outils touristiques et les points d'intérêts de l'entité ;
- Organisation d'une journée « découverte des villages de la Commune » en collaboration avec le PCS et le syndicat d'initiative et de tourisme ;
- Développement des services partagés avec des partenaires extérieurs pour renforcer le service aux habitants.

Les actions suivantes n'ont pas été réalisées :

Actions	Raisons
Sensibilisation aux mesures de sécurité et bons réflexes pour les accueillants	Covid-19. Absence prolongée d'un agent. Manque de disponibilité du partenaire.
Organisation d'une conférence sur les possibilités d'encourager la végétalisation des espaces publics.	Covid-19. Priorité donnée à la sensibilisation via les outils de communication.
Sensibilisation des jeunes et des seniors à faire des choix réfléchis sur la consommation alimentaire.	Covid-19. Manque de disponibilité des intervenants externes.
Organiser une journée découverte sportive avec les clubs pendant les journées blanches dans les écoles.	Covid-19. Absence prolongée d'un agent. Priorité donnée à l'activité « journée sportive » du CCE.
Encouragement des jumelages	Manque d'intérêt du partenaire.
Mettre en place un système de récolte de l'eau de pluie dans les bâtiments communaux pour les besoins collectifs communaux.	Attente d'une clarification législative sur cette thématique.
Favoriser la relance d'une association des entreprises du zoning, en collaboration avec le BEP.	Priorité donnée au soutien à la création d'une association des entreprises de Sombreffe (pas uniquement du zoning).
Création d'une permanence du CPAS dans les locaux de la Commune	Covid-19. Manque de bureaux disponibles. Priorité donnée à une étude du BEP sur le réaménagement de la maison communale en incluant la possibilité d'y remettre le CPAS.

3. EVALUATION DE LA MÉTHODE DE GESTION DU PST.

Une spécificité du PST de la Commune de Sombrefte est le fait que l'évaluation des actions, objectifs opérationnels et stratégiques s'est faite de manière annuelle.

En effet, il a été proposé un volet spécifique PST au « rapport annuel » de l'Administration communale qui est une annexe obligatoire du budget.

Depuis 2020, le PST de Sombrefte fait ainsi l'objet d'un suivi régulier. Chaque agent a été invité à rédiger l'état d'avancement de leurs actions durant l'année précédente.

Cette manière de procéder a eu un impact positif sur l'appropriation par les agents des actions du PST et permet aux responsables hiérarchiques de mieux suivre l'état d'avancement des actions et objectifs d'une année à l'autre.

Au terme de la rédaction du rapport annuel – volet PST et après l'approbation du budget communal, les actions sont encodées dans le logiciel e-compte.

C'est sur base de ce logiciel e-compte qu'a été extrait le « rapport d'exécution » qui a servi de base au présent rapport d'évaluation.

Il est envisagé dans le cadre du plan de digitalisation de la Commune d'élaborer en interne un logiciel permettant un meilleur suivi du futur PST.

Actuellement, la Commune utilise le logiciel e-compte. Toutefois, la lourdeur d'utilisation de cet outil et la nécessité de « double encodage » avec le rapport annuel constituent des difficultés d'opérationnalisation.

Afin de les surmonter à l'avenir, l'idéal serait de développer une solution interne dans laquelle, lors du rapport annuel, chaque agent pilote d'une action du PST pourrait directement encoder l'état d'avancement du projet et ou un rapport pourrait être extrait pour un meilleur suivi.

4. APPORT DU DISPOSITIF PST

Le PST a permis d'identifier les objectifs prioritaires de la majorité et de les transformer en plan d'actions concret et mesurable.

Le fait de charger les agents d'en faire la mise à jour sur base annuelle a permis de mieux le faire connaître et de sensibiliser les agents à l'atteinte des objectifs.

Ils ont dès lors participé concrètement et positivement au développement d'une culture managériale basée sur la réalisation de projet et l'atteinte d'objectifs.

Le fait de régulièrement s'y référer permet aux chefs de service de garder un cap dans les priorités et de mesurer l'état d'avancement des projets au fur et à mesure du temps.

Le PST est un élément sur lequel les chefs de service sont évalués, ceux-ci étant chargé de suivre avec leurs agents les actions dans leurs domaines de compétence.

A noter toutefois que d'autres gros projets n'ont pas été intégré dans le PST mais ont néanmoins nécessité la mobilisation des moyens communaux.

Nous citerons, à titre d'exemple :

- La scission de l'école communale et en deux unités ;
- Le projet de PADEL sur un terrain communal ;
- Le dossier du bail emphytéotique de la Ferme d'en bas ;
- Le lancement d'un budget participatif ;
- Le plan de relance et de résilience (PRR) ;
- Le redéploiement de l'offre des TEC ;
- L'importance accrue de la cybersécurité ;

Auquel il faut ajouter également les difficultés liées au recrutement de profils de plus en plus spécialisés afin de répondre aux nouvelles missions légales imposées aux Communes par les autres niveaux de pouvoir.

Ces projets et contraintes sont là pour rappeler qu'un PST doit surtout être évolutif et pouvoir tenir compte des nouvelles opportunités qui s'ouvrent durant la durée d'une mandature.

5. PERSPECTIVES

Il nous semble important de reprendre, en guise de conclusion, diverses recommandations que le CODIR a souhaité formuler pour le futur PST de la Commune de Sombreffe :

- Réduire le nombre d'objectifs et d'actions pour faciliter leur suivi par la ligne hiérarchique.
- Etudier la possibilité de développer une solution digitale en interne pour faciliter le suivi du PST ;
- Ne plus reprendre d'actions déjà réalisées ou en voie de l'être au moment de l'adoption du PST ;
- Ne pas reprendre d'actions récurrentes déjà existantes dans la seule perspective de les maintenir ;
- Privilégier les objectifs et actions permettant d'évoluer vers un nouvel état attendu ;
- Ne pas être trop précis sur les actions pour permettre une adaptation aux circonstances exceptionnelles (pandémie, changement de législation, perte de subsides, etc.) ;
- Maintenir une mise à jour du PST dans le cadre du rapport annuel lié au budget ;
- Ne pas hésiter à adapter le PST en cours de mandature pour retirer, modifier ou ajouter des actions ;
- Développer plus de liens entre le PST et la gestion budgétaire ;
- Réaliser un plan de communication pour mieux informer les agents et la population des résultats du PST.